

## COMMUNIQUÉ

---

### Deuxième Comité local pour l'emploi : point d'étape et ajustements

**Engagée dans l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », la Ville de Rezé a de nouveau réuni les partenaires de la démarche jeudi 19 janvier, à l'hôtel de ville. Les participants se sont concertés autour des besoins à couvrir sur le territoire, du public visé et du périmètre d'action.**

La Ville de Rezé, en association avec Oser Forêt Vivante, coordinatrice du projet, a rassemblé une trentaine de partenaires de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » ce jeudi 19 janvier 2023. Le deuxième **Comité local pour l'emploi**, instance de pilotage de la démarche, s'est tenu à l'hôtel de ville. Cette expérimentation vise à mettre en œuvre le droit à l'emploi inscrit dans la Constitution française. C'est-à-dire de permettre à chacun de trouver un emploi correspondant à ses compétences et contraintes sur son territoire.

- Dans un premier temps, il s'agit d'animer le droit à l'emploi sur le quartier, à travers des rencontres entre le comité et les personnes privées d'emploi. Une palette de solutions vers l'emploi est proposée, en mettant autour de la table les partenaires (entreprises, service public de l'emploi...) à l'échelle du quartier. À partir de janvier, les rencontres débutent au CSC Château avec les personnes privées d'emploi volontaires, afin d'identifier leurs savoir-faire, leurs envies et contraintes. Les critères du public visé : être privé.e d'emploi depuis plus d'un an (inscrit ou non à Pôle Emploi) malgré des actes positifs de recherche, et habiter depuis au moins 6 mois sur le territoire expérimental.
- Dans un deuxième temps, lorsque les autres solutions du territoire (entreprises, structures d'insertion) ne correspondent pas suffisamment à la situation des personnes rencontrées, le but est de créer des emplois supplémentaires dans le quartier. Pour cela, il s'agit de recenser, avec les habitants et partenaires, les besoins peu ou mal couverts autour d'eux (cohésion sociale, écologie, service aux acteurs économiques...). Les travaux aboutiront à la création, courant 2024, d'une entreprise à but d'emploi dans laquelle les personnes pourront être embauchées sans sélection, en CDI et à temps choisi, sur des activités utiles au territoire et non concurrentes avec l'existant.

#### Élus et partenaires réunis

Au Quartier Château, classé quartier Politique de la Ville, l'accès à l'emploi est un enjeu majeur. Le second Comité local pour l'emploi a réuni les élus Pierre Quénéa, vice-président de Nantes Métropole en charge de la politique de la Ville sur l'ensemble de l'agglomération et président du comité, Annie Hervouet, conseillère municipale déléguée à la politique de la Ville pour Rezé et élue de quartier, Eva Paquereau, adjointe déléguée au dialogue citoyen, Loïc Chusseau premier adjoint en charge du pôle solidarité et inclusion, et Laurent Marion, conseiller municipal délégué au développement économique et aux commerces de proximités. Yannick Louarn, élu de l'opposition, était également présent. Ainsi que des partenaires tels que Hepdalé, Décoll'ton Job, le CSC Château, Cap Emploi, Nantes Métropole, Le Conseil Départemental, les Compagnons Bâisseurs, le Secours Populaire, l'ADPS...

Leurs missions lors de ce rendez-vous : initier un constat collectif sur la privation durable d'emploi à Château de Rezé et les critères pour s'inscrire dans le dispositif, lancer les actions d'information auprès des habitants, initier la méthode de recensement des travaux utiles au quartier portant un potentiel de création d'emplois supplémentaires.

*« L'objectif est de tendre vers l'exhaustivité, puisque ce dispositif est exigeant. Nous avons cinq ans pour le faire et ainsi rendre effectif le droit à l'emploi. L'activité économique repart, mais pas partout de la même façon, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires où le chômage est deux fois plus important qu'ailleurs. Il nous importe d'être mobilisés, car l'emploi permet à la personne d'être debout. Nous y sommes sensibles ici, à Rezé », rappelle Pierre Quénéa, président du comité. Un évènement qui s'inscrit dans le projet de mandat de la Ville, pour permettre une animation territoriale de l'insertion vers l'emploi.*

### **Un périmètre d'action ajusté**

La décision a été prise de définir le périmètre expérimental autour du cœur du projet : le territoire Château – Mahaudières, en incluant la zone Atout-Sud afin de faciliter les coopérations avec les entreprises, d'ouvrir les accès et la possibilité de foncier pour l'implantation de la future entreprise à but d'emploi. Ludovic Ducuing (Oser Forêt Vivante) rappelle que l'instance « a jusqu'à juin 2024 pour ajuster le périmètre, étant encore dans la phase d'expérimentation ».

Le prochain Comité local pour l'emploi se réunira le 23 mars, dans l'objectif de réaliser un point d'étape des actions réalisées.

### **L'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »**

Portée par des acteurs de la lutte contre l'exclusion, la démarche repose sur trois postulats :

- **Personne n'est inemployable** : lorsque l'emploi est adapté aux capacités et compétences des personnes.
- **Ce n'est pas le travail qui manque** : un grand nombre de travaux utiles d'une grande diversité restent à réaliser.
- **Ce n'est pas l'argent qui manque** : la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emplois supplémentaires.

La démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » a démarré en 2016 avec dix territoires à l'échelle nationale. Fin 2021, Rezé a souhaité rejoindre l'expérimentation étendue à, au moins, 50 territoires.

Aujourd'hui, 126 territoires expérimentent la démarche « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ». Parmi eux en Loire-Atlantique : Nantes (quartier Bottière/Pin-Sec), Saint-Nazaire et Plessé. Le territoire de Pontchâteau est lui déjà habilité.

---

#### **Contact presse**

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - charlotte.seignard@mairie-reze.fr – communication@mairie-reze.fr  
@VilleReze  - www.reze.fr/presse/